



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 / 01 / 2023

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-et- un janvier deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SANSON Bruno, maire.

Étaient présents : SANSON Bruno, CAPELLE Jacques, GUTH Jacqueline, ROULLAND Arnaud, PEROL Quentin LESEIGNEUR Thérèse, CHAPET Dominique, STEPANIAK Carole

Absence excusée : BOSSU Henri (pouvoir à GUTH Jacqueline), LEMIERE Marie-Madeleine, CAPELLE Ludovic

Absent : néant

Secrétaire de séance : GUTH Jacqueline

Formant la majorité des membres en exercice, permettant d'atteindre le quorum nécessaire pour la tenue de la présente réunion.

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- Adressage Communal - Dénomination des voies et numérotage des habitations
- Commune Nouvelle
- Convention Service Missions temporaires CDG50
- Maintenance protection incendie
- Affaires diverses

Début de séance : 18h00

2023-01 Adressage - Dénomination des voies

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts revêt un intérêt majeur. Il facilite à la fois l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons et du courrier. Par ailleurs, l'adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en facilitant la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et en permettant ainsi un raccordement à la fibre optique pour tous les citoyens.

Lors de sa séance du 28 septembre 2022 (délibération n° 2022-47) le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies. Le travail engagé depuis a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales. Cette dernière étant laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, il vous est proposé de vous positionner sur ces propositions.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30, modifié par la loi 3DS du 21 février 2022,

Vu la délibération n°2020-47 du 28 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'adopter et de valider les dénominations des voies suivantes telles que présentées dans le tableau des voies et la carte en annexe de la présente délibération :

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide d'adopter et de valider les dénominations des voies suivantes telles que présentées dans le tableau des voies et la carte en annexe de la présente délibération.

ANNEXE 1 – TABLEAU DES VOIES ET CHASSES– ADRESSAGES 2023 – SOTTEVILLE

VOIES

<i>Correspondance carte</i>	<i>Dénomination de voie proposée</i>	<i>Nom du lieu-dit</i>
1	<i>Place du Chanoine Lebas</i>	L'Église
2	<i>Impasse Vichard</i>	La Conterie
3	<i>Route de la Malbrèche</i>	Hameau du Sic
4	<i>Rue des Sept Carrières</i>	Hameau de la Lande
5	<i>Impasse du Long Pré</i>	Hameau de la Lande
6	<i>Rue Saint-Pierre</i>	Village de l'Église
7	<i>Impasse du Grand Haut Clos</i>	Le Grand Haut Clos
8	<i>Impasse des Pièces</i>	L'Église
9	<i>Rue du Scy</i>	Hameau Salley
10	<i>Impasse Douesnard</i>	Hameau Salley
11	<i>Impasse du Ruet</i>	Hameau Salley
12	<i>Impasse des Pommiers</i>	Hameau Salley
13	<i>Ruette du Lavoir</i>	Hameau Salley
14	<i>Impasse du Kaolin</i>	Hameau Salley
15	<i>Route des Pressoirs</i>	Hameau Salley
16	<i>Rue de la Forge</i>	Hameau du Sic
17	<i>Rue du Colombier</i>	L'Église
17	<i>Rue du Colombier</i>	Hameau Pasquier
18	<i>Impasse de la Maranderie</i>	L'Église
19	<i>Impasse du Vieux Puits</i>	Hameau du Sic
20	<i>Route de la Campagnette</i>	Le Haut de la Lande
21	<i>Impasse du Gallon</i>	Le Haut de la Lande
22	<i>Rue du Mouille-Pied</i>	Hameau Maticat
23	<i>Impasse du Closet</i>	Hameau Maticat
24	<i>Impasse du Fernet</i>	Hameau Maticat
25	<i>Route de la Divette</i>	Le Buisson
25	<i>Route de la Divette</i>	Hameau les Pipets
26	<i>Route des Coignets</i>	L'Herbage
26	<i>Route des Coignets</i>	L'Église
26	<i>Route des Coignets</i>	Le Taillis
27	<i>Impasse du Démoine</i>	Le Taillis
28	<i>Avenue du Château</i>	Le Manoir
29	<i>Route des Landiaux</i>	Le Prieuré d'Étoublon
30	<i>Impasse de la Croix aux Buttes</i>	Le Prieuré d'Étoublon
31	<i>Route de la Boulangerie</i>	La Motterie
31	<i>Route de la Boulangerie</i>	La Route
32	<i>Impasse du Moulin aux Sabots</i>	Le Moulin
33	<i>Impasse des Bessineries</i>	La Fage
34	<i>Impasse des Grands Vents</i>	Hameau Salley
35	<i>Impasse de la Fage</i>	

CHASSES

1. Cache à Quênes
2. Cache à Quênes
3. Cache des Vallées
4. Cache aux Cats
5. Cache du Moulin
6. Cache Mahaut
7. Cache du Vauvicard
8. Cache des Douetins
9. Cache de Coignets
10. Cache Douesnard
11. Cache du Hupré
12. Cache de l'Épinette
13. Cache des Fossettes
14. Cache de l'Épivent
15. Cache des Hougues
16. Cache de la Croué
17. Cache des Mares

2023-02 Demande d'avis – Discussion pour projet de commune nouvelle

Vu le projet abandonné de 2016 de commune nouvelle à l'ensemble des communes membres de l'ex-communauté de communes des Pieux,

Vu le RPI situé sur Sotteville, accueillant les enfants des communes de Sotteville, Benoistville et Saint-Christophe-du-Foc,

Vu la proximité géographique entre les trois communes :

Après délibération, le conseil municipal à huit votes pour et une abstention :

- Autorise le maire à entamer des démarches de discussions avec les communes de Benoistville et Saint-Christophe-du-Foc pour un potentiel projet de commune nouvelle avec les deux autres communes.

2023-03 Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de la Manche.

Vu le projet de convention d'utilisation du service de remplacement, géré par le Centre de Gestion de la Manche et proposé par celui-ci,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le maire à faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Manche chaque fois que les besoins temporaires de recrutement le justifieront et dans la limite des crédits disponibles au budget.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération

2023-04 Maintenance protection Incendie – Équipements de sécurité

Vu les dernières visites de sécurité relatives à la maintenance - protection- incendie des bâtiments communaux, Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le devis de l'entreprise SICLI CHUBB basé à Caen, pour l'achat de panneaux de signalisation et d'extincteurs pour un montant TTC de 308.17 euros
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

Affaires diverses :

- Proposition de concert dans l'église de Sotteville : le lien vers le répertoire musical du groupe originaire du Rozel sera transmis aux membres du conseil municipal pour avis.
- Lavoir : Signalement du mauvais état du Lavoir du Hameau Salley par un particulier. Un état des lieux sera fait sur place avant toute décision de travaux.
- Gendarmerie : Information sur le changement de référente sur le territoire des Pieux.
- Site internet municipal : présentation de la charte graphique avant future mise en ligne.
- Réunion Pôle de Proximité des Pieux :
 - Groupe de travail Petite enfance : Depuis l'an dernier, de nombreuses hausses des couts de fonctionnements sont survenus (prix de l'électricité multiplié par 3, hausse de 6% des produits alimentaires, ...). Il existe également des difficultés de recrutements dans plusieurs crèches au sein du Pôle.
 - Groupe de travail Équipements sportifs et sécurité des baignades : Aucune noyade n'est survenue au cours de l'été 2022 sur les plages du Pôle. Une baisse de 3% des dépenses a également été constatée vis-à-vis de l'année précédente.
- RPI : Information sur la grève de 5 enseignants sur 7 le jeudi 26 janvier 2023.

Fin de séance : 20h00

Prochain conseil municipal le mercredi 1^{er} mars 2023

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal en date du 1^{er} mars 2023

Pour signature

La secrétaire de séance
J. Guth

Le maire
B. Sanson